

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard
– Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic – Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard
– Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de
Saint-Léonard

Le 24 août 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE 206318001

Accorder un contrat à la firme Réal Paul architecte Inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection et mises aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique, Dépenses totales de 1 566 303,74 \$, taxes incluses (contrat : 1 356 107,13 \$ + contingences 135 610,71 \$ + incidences 74 585,89 \$) - Appel d'offres public 20-18095 - (7 soumissionnaires).

“Original signé”

Christian Arseneault
Vice-présidence

“Original signé”

Stéphanie Espach
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE 206318001

Accorder un contrat à la firme Réal Paul architecte Inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réfection et mises aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique, Dépenses totale de 1 566 303,74 \$, taxes incluses (contrat : 1 356 107,13 \$ + contingences 135 610,71 \$ + incidences 74 585,89 \$) - Appel d'offres public 20-18095 - (7 soumissionnaires).

À sa séance du 5 août 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel on observe:*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 13 août dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont effectué une présentation et répondu aux questions des membres.

Après avoir expliqué le contexte menant à l'octroi du contrat, ainsi que les services professionnels qui devront être rendus, les personnes ressources du Service ont exposé les raisons justifiant l'octroi du contrat et les écarts constatés.

Suite à une révision de la portée initiale du projet, un appel d'offres a été lancé le 11 mars 2020 pour une durée totale de 42 jours. Durant cet appel d'offres, six addendas ont été émis afin de répondre à des questions ou prolonger des dates d'ouverture; sans impact à la nature des services demandés.

L'écart de prix de 21,4 % entre la soumission de l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note se retrouve essentiellement pour les services en ingénierie de structure dont la portée semble avoir été surévaluée. Concernant l'écart de prix d'environ 34 % inférieur à l'estimation interne, on explique que la diminution des coûts des services professionnels en architecture et ingénierie serait due à une conjoncture favorable du marché.

Au terme de l'examen à huis clos du dossier, les membres ont jugé les justifications présentées claires et précises, et les explications obtenues à l'égard des critères d'examen adéquates.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel on observe:*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE206318001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.